

PUI'20 FLASH

4 RÉGIONS, 20 TERRITOIRES, 20 PROJETS URBAINS INTÉGRÉS

LA LETTRE D'INFORMATION DU RÉSEAU PUI'20

N°5 / JUIN 2012

EDITO

En clôture du réseau PUI'20 : entre compétitivité et cohésion sociale, l'Europe en appui aux territoires fragiles

Ce cinquième et dernier séminaire du projet de réseau PUI'20 s'est déroulé à Marseille en février dernier. Rappelons que ce réseau regroupe des professionnels des collectivités locales et les autorités de gestion impliquées dans la mise en œuvre de projets urbains intégrés. Les séminaires sont l'occasion, pour les territoires PUI membres du réseau, qui bénéficient des fonds européens dédiés aux projets de développement social et urbain, d'échanger à propos de leurs expériences et sur la façon dont ils prennent appui sur l'Europe. Ce pour quatre régions concernées : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes.

Jacques DONZELOT, sociologue spécialiste des politiques urbaines, a insisté sur les liens entre compétitivité et cohésion sociale. L'une ne va pas sans l'autre et il y a bien un préalable : pas de compétitivité sans cohésion ! Il invite les acteurs locaux à retrouver une capacité d'innovation, d'expérimentation sociale, autour de projets non seulement intégrés mais véritablement « intégrateurs » des populations vulnérables des quartiers.

Ce séminaire a permis de faire le point sur la préparation et les orientations de la prochaine programmation 2014-2020. Les intervenants, dont Pierre-Emmanuel LECLERC, de l'unité France à la Direction générale Regio de la Commission européenne, ont apporté quelques éléments de réponse. D'autres intervenants, à l'instar de Bernard BRUNETEAU, historien politologue, ont proposé un éclairage sur l'identité européenne et sa diffusion au niveau local.

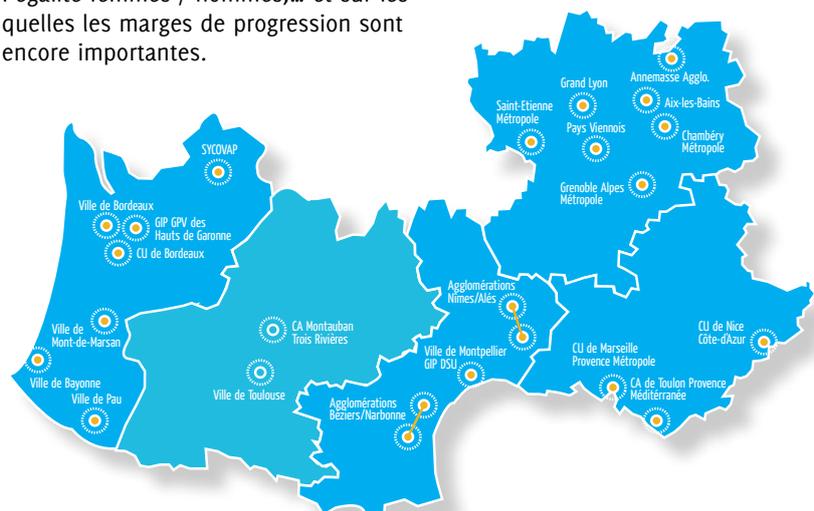
Enfin, cela a été l'occasion de faire le bilan « à chaud » du réseau PUI'20. Les témoignages, variés et parfois drôles, ont montré combien ces échanges, qu'ils soient formels ou informels, sont nécessaires, pour ne pas dire essentiels : ils permettent aux professionnels de réinterroger le sens de leur action, et de prendre une bouffée d'air revigorante. Cette action interrégionale qui s'est déroulée sur près de deux années, permet une mise en relief des éléments forts qui se dégagent de la démarche PUI :

- > le PUI est un élément important d'une stratégie locale d'intervention en matière de développement social urbain ;
- > dans un contexte de crise, le PUI représente une possibilité d'intervenir sur le développement économique et l'accès à l'emploi ;
- > le PUI représente aussi une possibilité et une opportunité d'intervenir plus fortement sur des thèmes et des enjeux relativement nouveaux, comme les TIC, la mobilité, le développement durable, l'égalité femmes / hommes,... et sur lesquelles les marges de progression sont encore importantes.

L'appui des équipes PUI locales a été inestimable ainsi que celui de la DATAR, du SGCIV et de la Mission nationale des Projets urbains intégrés.

Si l'objectif est atteint - la participation des professionnels et leur implication dans les séminaires le montrent - il reste à mener un travail de réflexion, à pérenniser les acquis, et apporter les nécessaires améliorations afin de poursuivre différemment le projet PUI'20. En effet, une dynamique a été lancée et au delà d'un bilan plus complet à mener sur ce projet, il nous faut réfléchir avec les différents partenaires, aux suites à lui donner dans les meilleurs délais.

En tant qu'organiseurs de cette animation interrégionale, nous avons pris énormément de plaisir à travailler avec l'ensemble des acteurs des PUI de ces quatre régions. Qu'ils en soient ici remerciés... Et, nous espérons, à très bientôt !



2014-2020 : quelques certitudes et beaucoup d'interrogations

La matinée du séminaire a porté sur le fait urbain dans la politique de cohésion 2014-2020. Entre constats et orientations, les échanges, parfois techniques, ont été riches et nombreux mais des questions demeurent.



Les intervenants de la matinée...

- > Pierre-Emmanuel LECLERC, unité France DG REGIO
- > Frédéric ARNAUD, Représentant du Parlement européen
- > Christophe MADROLLE, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Marseille
- > Frédéric MULLER, SGAR PACA
- > Dorthe NIELSEN, Eurocities
- > Géraldine POLLET, Région PACA
- > Romain BRIOT, Mission Europe Urbain
- > Isabelle CHENEVEZ, CR•DSU Rhône-Alpes

L'URBAIN, UN BILAN POSITIF EN FRANCE POUR 2007-2013

Pierre-Emmanuel LECLERC, de l'unité France à la DG Regio, rappelle que notre pays, dans une logique d'essaimage, est passée de 9 programmes d'initiative communautaire Urbain en 2000-2006 à 62 projets urbains intégrés pour la période 2007-2013.

Vu de Bruxelles, le bilan français est globalement satisfaisant. La Commission l'explique par différentes raisons :

- > Presque tous les Programmes Opérationnels (PO) français ont élaboré un volet urbain, lui conférant de ce fait une réelle visibilité au niveau national.
- > Les appels à projets ayant soigneusement respecté la logique multi-thématiques, les crédits européens ont permis de financer des projets d'une grande variété : services de proximité, aménagements urbains, développement économique, environnement, maîtrise de l'énergie et transport...
- > La disposition « Efficacité énergétique dans le logement » a bien été mobilisée sur les territoires urbains.
- > L'effet levier du FEDER est démontré puisqu'en moyenne 1 euro de FEDER mobilise 2,25 euros de contrepartie publique.

Au niveau européen, l'augmentation des moyens financiers alloués à la dimension urbaine est manifeste pour la période 2007-2013 par rapport à la période précédente. Si une dynamique partenariale a pu voir le jour et porter ses fruits, l'approche urbaine intégrée est restée peu ambitieuse : « L'approche intégrée ne va pas de soi, notam-

ment dans les nouveaux Etats membres », nous rappelle Pierre-Emmanuel LECLERC. Des marges de progrès réelles existent donc en terme d'efficacité d'intervention pour 2014-2020.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION POUR AMÉLIORER LES INTERVENTIONS URBAINES

Dans le long feuillet « Elaboration de la politique de cohésion 2014-2020 », petit rappel des épisodes précédents :

Sortis en octobre 2011, les projets de règlements donnent une meilleure visibilité à l'approche urbaine en encourageant la coordination des fonds (en particulier FEDER et FSE) vers un même projet de territoire et en fixant à 5% minimum le montant des crédits FEDER dédié aux projets urbains intégrés. Ces projets de règlements déclinent 11 priorités d'investissement.

Le cadre stratégique commun (CSC), présenté en mars 2012 (depuis le séminaire de Marseille), précise comment les fonds contribuent à ces 11 priorités.

Par ailleurs, il est important de rappeler que dans les régions les plus avancées, 80% des crédits FEDER se concentrent sur 3 priorités : innovation, développement des TPE/PME, énergies renouvelables/efficacité énergétique.

La Commission européenne cherche à garantir l'efficacité de ses interventions en milieu urbain pour la période 2014/2020. À ce

titre, elle propose différents outils visant à faciliter la mise en œuvre du volet urbain :

> L'Investissement Territorial Intégré (ITI)

L'ITI serait un guichet unique permettant de regrouper différents financements issus de plusieurs axes prioritaires ou programmes pour décliner une stratégie territoriale. Cet outil vise avant tout à faire de la pédagogie sur l'approche intégrée dans les 27 Etats membres. En France, il ne se traduira pas nécessairement par la création de structures supplémentaires puisque les territoires urbains sont déjà dotés d'entités adaptées comme les EPCI. On relève la forte ressemblance entre la mise en œuvre actuelle en France du volet urbain – le PUI – et ce nouvel acronyme, l'ITI. Les notions de démarche intégrée, de programmes d'actions cohérents, sur 7 ans et d'une enveloppe allouée au chef de file correspondent aux principes des projets urbains intégrés à la française.

> Les Groupes d'Action Locale (GAL)

La Commission souhaite améliorer la gouvernance des PUI génération 2014-2020 en y associant davantage les acteurs de la sphère privée et de la société civile. Les GAL, déjà expérimentés pour la mise en œuvre des projets LEADER (l'équivalent des PUI pour les territoires ruraux), peuvent constituer une solution pour une meilleure mobilisation du partenariat.

> Les instruments financiers (de type JESSICA et JEREMIE)

Peu utilisés en France jusqu'à présent, ils peuvent intervenir en complément des sub-

ventions sur des fonds de prêt, de participation ou de garantie. Ces instruments permettent de démultiplier les moyens financiers. En effet, l'argent public est prêté et le fonds se reconstruit au fur et à mesure des remboursements. Ces instruments visent également à favoriser les partenariats public-privé.

> **Les actions innovatrices**

La Commission pourra soutenir des actions innovatrices de développement urbain durable, dans une limite de 0,2 % du FEDER annuel.

> **La plateforme de développement urbain**

Elle sera constituée de 300 villes (20 maximum par Etat membre) pour favoriser le dialogue entre villes et Commission et recueillir les expériences.

DES PROPOSITIONS GÉNÉRATRICES DE DÉBATS...

> **Sur le volet urbain en général**

Certains participants restent vigilants sur le poids de l'urbain dans la politique de cohésion : « Une meilleure visibilité de l'urbain ne signifie pas nécessairement plus de moyens dédiés, 5% du FEDER dédié à l'urbain intégré, c'est peu ! ».

> **Sur la mécanique des programmes**

L'expérience de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur nous appelle à une vigilance sur la bonne articulation entre le volet urbain (en particulier en cas de subvention globale comme c'est le cas en PACA) et le reste du programme opérationnel FEDER. La concentration thématique peut, si elle n'est pas accompagnée de souplesse, aller à l'encontre de l'approche intégrée.

> **Sur le lien rural/urbain**

De nombreux participants ont évoqué le lien entre territoires urbains et ruraux. Les agglomérations s'interrogent aujourd'hui sur les problématiques liées à l'étalement urbain. Cette question urbain/rural sera probablement affichée dans les enjeux des futurs projets de territoire. La mobilisation du FEADER pourrait être envisagée dans certains cas.

> **Sur le partenariat des acteurs publics nationaux**

Les acteurs urbains ont fait part de leur inquiétude et se sont interrogés sur leur place à ce stade du processus d'élaboration du contrat de partenariat (rebaptisé depuis accord de partenariat) et des programmes opérationnels. Si ce n'est pas à la Commission de décider des règles du jeu à l'intérieur d'un Etat membre, elle a incité lors de ce séminaire les élus des collectivités à prendre place à la table

des négociations : « C'est aux collectivités locales de pousser les portes ! ».

Ces débats, loin d'être clos, posent de nombreuses questions pour les prochains mois.

...ET DE NOMBREUSES QUESTIONS EN SUSPEND

Les interrogations sont de plusieurs ordres : > **En termes d'intervention stratégique.** Faut-il saupoudrer l'intervention de l'Union européenne sur les territoires urbains ? Quel lien avec le resserrement de la géographie prioritaire de la politique de la ville ? Quels territoires seront concernés par l'urbain 2014-2020 ?

> **Sur le mode de sélection des futurs sites.** Y-aura-t-il un appel à projet national ou régional ?

> **En termes de mise en œuvre et de gestion.** Quelle responsabilité pour les collectivités sur la gestion de ces fonds européens (subvention globale) ? Comment trouver une souplesse dans la gestion et la mise en œuvre par rapport à la concentration thématique et la gestion pluri-fonds (FEDER/FSE) ? Comment capitaliser les enseignements de la période actuelle pour se préparer au mieux à la période suivante ?

CALENDRIER / ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

• *Présentation par la Commission du Cadre Stratégique Commun (CSC) le 14 mars 2012. Il sera définitivement adopté, après discussion, lorsque le cadre financier pluriannuel aura été approuvé.*

• *A partir de septembre 2012 : élaboration des accords de partenariat et démarrage de la phase de rédaction des PO.*

• *En 2013 : accord sur le cadre financier pluri-annuel, adoption du paquet législatif par le Parlement et le Conseil et signature des accords de partenariat*

COMPÉTITIVITÉ ET COHÉSION, QUELLE ARTICULATION ?

Avec la stratégie UE 2020, l'Union européenne entend stimuler la compétitivité de ses États membres sur le marché international, tout en œuvrant en faveur de la cohésion territoriale. Ces deux objectifs sont-ils compatibles ? Comment articuler à l'échelle d'un territoire ces deux logiques ? Telles sont les questions que les intervenants se sont posées au cours de la matinée.

Les pères fondateurs de l'Europe (Jacques DELORS notamment), dans une conception néolibérale, concevaient la cohésion comme une condition à l'instauration d'un marché commun. Cette vision s'explique, selon le sociologue Jacques DONZELOT, par le raisonnement selon lequel la cohésion sociale est nécessaire pour que chaque individu se sente suffisamment adossé à la société, et ainsi que chaque société soit assez forte pour se montrer à la hauteur de la compétition mondiale inhérente au marché. Ainsi, non seulement il n'existerait pas de dichotomie entre logique de compétitivité et logique de cohésion sociale, mais en plus la cohésion serait à la base de la compétitivité.

A côté de cette conception libérale, des voix s'élèvent pour appeler à la vigilance en soulignant les effets négatifs indirects sur la cohésion sociale causés par les politiques en faveur de la compétitivité. En effet, dans ce domaine, l'intervention de l'Europe dans les agglomérations a pu être à l'origine de disparités sociales et territoriales. Cela a pu notamment être observé sur le territoire de l'agglomération grenobloise avec les actions en faveur du développement numérique.

Pour que la compétitivité ne soit pas une menace pour la cohésion sociale, les collectivités se doivent d'accompagner ces politiques de mesures de compensation et de rééquilibrage. L'articulation adéquate entre ces deux logiques apparaît ainsi comme un enjeu de première importance, en particulier dans le cadre des démarches territoriales intégrées. Certains s'y essaient, c'est le cas notamment de Marseille Provence Métropole qui a, par exemple, mis en place les clubs emploi-réussite dont la vocation est de placer les jeunes des quartiers en emploi durable. Cette opération, inscrite dans le Projet urbain intégré de l'agglomération marseillaise, vise à améliorer simultanément la compétitivité et la cohésion sociale.

Il serait souhaitable à l'avenir de penser un cadre de politiques publiques où les logiques de compétitivité et de cohésion s'enrichiraient mutuellement, c'est tout le défi demandé aux démarches territoriales intégrées.

Bilan et perspectives du réseau interrégional PUI'20

Pour nourrir le débat, l'analyse des résultats d'un questionnaire sur la perception du réseau PUI'20, envoyé aux participants des quatre séminaires, a été présentée par Frédéric RAYNOUARD, du Grand-Lyon. Le questionnement portait sur l'apport de ce réseau et l'adéquation avec leurs attentes, l'impact sur leurs pratiques professionnelles, les sujets qui mériteraient d'être approfondis, la pertinence du format et de l'échelle interrégionale.



Les participants de cet atelier...

- > Agnes VAN GINNEKEN, chargée de mission PUI, Ville de Bordeaux
- > Romain BRIOT, Mission nationale Europe-Urbain
- > Claudine PICHERIE, chargée de mission Centre de ressources Bretagne-Pays de Loire RésoVilles
- > Serge RODRIGUEZ, Mission Europe SGAR Aquitaine
- > Jean-Marc DRIOUX, chef de projet CUCS Nîmes
- > Frédéric RAYNOUARD, PUI Grand-Lyon

Les attentes : d'abord, un espace de mise en réseau, de rencontres ; un lieu ressources, d'expertise et de réflexion, avec des apports d'expériences. Un lieu où l'on peut comparer les différentes agglomérations, les différents projets.

Les apports : contribuer au dialogue avec les autorités de gestion, prendre du recul, partager des informations, renforcer la place de l'urbain dans le PO, aider à faire reconnaître la démarche des PUI.

Les impacts sur les pratiques professionnelles : ils sont nombreux, de l'amélioration du travail en transversalité à des échanges plus fructueux entre développeurs et gestionnaires. Ou encore la mobilisation par le chef de file de davantage d'acteurs, une meilleure compréhension des grands enjeux, une prise de recul sur ses propres pratiques, une aide à la réflexion sur la prochaine programmation.

Les sujets à traiter : de nombreuses propositions ! Certaines tournent autour de l'idée de capitalisation : sur les outils de gestion et de suivi des PUI, sur les bonnes pratiques d'évaluation, d'autres sur des ateliers techniques de mise en situation, de montage de projet... Et encore : la communication autour des PUI, la mobilisation des élus, une meilleure connaissance de la réglementation européenne, davantage de comparaison entre les PUI, ou des apports de connaissance très techniques telles que le contrôle de la régularité des marchés, la mise en œuvre de la règle de flexibilité...

Des attentes encore à plus long terme : Centre de ressources, échanges avec personnalités européennes (élus), partage sur future politique de cohésion et place de l'urbain, interfonds, FSE territorialisé, lien urbain-rural, Jessica.

Les participants à la table ronde ont ensuite pris la parole pour illustrer de façon très concrète ce que les travaux et échanges du réseau PUI 20 ont pu leur apporter.

Ainsi, Agnes VAN GINNEKEN, du PUI de Bordeaux, (sept PUI en Aquitaine, dont trois à Bordeaux, et une animation régionale conduite par Pays et Quartiers d'Aquitaine), explique ce que, à ses yeux, lui a apporté la dimension interrégionale du réseau : des informations sur les modes d'intervention des différents PUI, sur la façon dont les PUI intègrent, ou non, les acteurs de terrain, une interrogation sur la question des petits et grands projets : comment assurer un PUI uniquement avec des projets structurants, ou avec uniquement des petits projets, quel maillage entre ces deux types de projets pour réussir la mise en œuvre (pour l'axe développement durable par exemple, qui est l'axe des PUI aquitains). De quel outillage, de quelle assistance technique disposent les PUI et les porteurs de projets ? Quels sont les liens avec les services instructeurs ? Quelle est leur doctrine ?

Les échanges lors des séminaires lui ont permis de comparer, de confronter, de connaître, d'autres modes de faire. Par exemple, la doctrine des services instructeurs n'est

pas la même selon les régions. Ces échanges servent donc à renforcer les capacités d'argumenter, à envisager d'autres façons de travailler...

Jean-Marc DRIOUX, chef de projet du CUCS de Nîmes, (Languedoc-Roussillon, 3 PUI dont un interdépartemental, avec un SGAR très impliqué) retient, quant à lui, les moments informels : de ces échanges, il a puisé nombre d'expériences, d'échanges de pratiques, et a pu compléter des informations fournies brièvement lors des ateliers. « Les tables rondes suscitent la curiosité, les pauses café permettent de satisfaire cette curiosité ».

A titre d'exemple sur les effets concrets des échanges de pratiques, il cite le séminaire d'Aix-en-Provence (Février 2011) où il a tiré profit d'un échange sur les pistes cyclables qui lui a permis de modifier son projet. L'impact du réseau est pour lui très clair concernant le renforcement du positionnement des chefs de projet (« Se sentir plus fort »), le décloisonnement des services, une meilleure prise en compte de la dimension partenariale des projets.

Serge RODRIGUEZ témoigne d'abord sur l'animation régionale des PUI en Aquitaine : c'est la volonté du SGAR Aquitaine et du Conseil Régional qui a permis, y compris sur les programmes précédents, que les PUI soient accompagnés et animés par le centre de ressources PQA. PQA, associé dès la préparation de l'appel à projets en 2007, assure la mise en réseau des 7 chefs de file aquitains. Pour Serge RODRIGUEZ, le PUI'20 apporte « une vraie plus-value, car mieux

se connaître, prendre le temps d'échanger, mettre de l'intelligence dans le métier, c'est capital, et c'est d'ailleurs l'une des raisons d'être des centres de ressources ».

Romain BRIOT, de la Mission Europe-Urbain, commente avec une certaine provocation les séminaires du type PUI'20 : qui vient s'enfermer dans une salle sans fenêtres pendant une journée, après avoir fait, pour certains, 10 heures de bus ? Quel intérêt à ces séminaires ? Qui lit les brochures ? Y a-t-il encore des lecteurs intéressés ? Et bien oui, il y en a ! Et s'ils sont là, c'est qu'il y a un intérêt certain à ces rencontres.

Premier intérêt : avoir des échanges informels, en prenant un café ou en venant en bus de Bordeaux, sortir du quotidien, de la programmation..., rencontrer d'autres acteurs..., avant d'aller vers les habitants, il faut déjà se connaître... sortir de l'entre soi, sortir du monde PUI, aller vers les autres professionnels, les élus, les professionnels de la rénovation urbaine, ceux du privé... ce n'est pas toujours très réussi au plan national...

Les perspectives : articuler animation nationale, interrégionale, régionale, dès le début des projets. Les Centres de ressources politique de la ville sont les meilleurs partenaires régionaux pour cette animation régionale ou interrégionale ...

Questions : les porteurs de projet doivent ils s'adapter à la réglementation ou la réglementation s'adapter aux porteurs de projet ? C'est ce type de questions qui mériteraient d'être posées aux différents échelons...

La question de la réglementation est un vrai sujet (Serge RODRIGUEZ) : comment on travaille pour résoudre ce type de soucis ? On ne peut pas travailler sans les associations... Mais on ne peut pas non plus les déstabiliser avec des difficultés...

« [...] QUI VIENT S'ENFERMER DANS UNE SALLE SANS FENÊTRES PENDANT UNE JOURNÉE, APRÈS AVOIR FAIT, POUR CERTAINS, DIX HEURES DE BUS ? QUEL INTÉRÊT À CES SÉMINAIRES ? QUI LIT LES BROCHURES ? Y-A-T-IL ENCORE DES LECTEURS INTÉRESSÉS ? ET BIEN OUI, IL Y EN A ! ET S'ILS SONT LÀ, C'EST QU'IL Y A UN INTÉRÊT CERTAIN À CES RENCONTRES. »

Enseignements du réseau PUI'20 sur les projets urbains intégrés eux-mêmes

Les aspects très positifs :

Une démarche exemplaire qui a fait la démonstration de son utilité et de son intérêt.

- Le PUI est un élément d'une stratégie locale d'intervention en matière de DSU. L'Europe vient soutenir les projets locaux et leur donner une ambition supplémentaire. Cette démarche s'inscrit dans une tradition française d'intervention en matière d'aménagement du territoire et de développement urbain, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble de tous les pays européens.
- Le PUI représente aussi une possibilité d'agir plus fortement sur le développement économique et l'accès à l'emploi, sur fond de contexte de crise.
- C'est également une possibilité et une opportunité d'intervenir plus fortement sur des thèmes, des enjeux, encore assez nouveaux et pas toujours bien maîtrisés. Plusieurs ont été traités dans nos journées d'échanges du réseau Pui'20 : les TIC ; la mobilité ; le développement durable ; l'égalité femmes / hommes...

Les points de difficulté :

- Une vision globale rendue difficile par la grande diversité de situations, de maquette de Programme Opérationnel en région, de modalités de gestion (subvention globale / gestion indirecte).

- Une complexité des dispositifs de gestion de ces projets.
- L'« apprentissage » en marchant pour la plupart des agglomérations concernées.
- L'innovation reste très difficile à qualifier concrètement.
- Un portage politique inégal selon les situations, et difficile.

Les volets à consolider à l'avenir :

- En perspective de la prochaine génération de fonds structurels 2014-2020, préparer dès à présent la gouvernance multi-niveaux, avec pour enjeu la mise en place d'espaces d'échanges entre autorités de gestion et collectivités, pour élaborer les prochains programmes ; ce qui passe aussi par une reconnaissance des autorités urbaines.
- Sur le contenu des projets :
 - > Afin d'éviter la dispersion des crédits, une exigence accrue sur les critères d'éligibilité des projets pour un objectif ultime : « la réduction des inégalités sociales et territoriales ».
 - > Des « équilibres » entre différentes dimensions qui donnent de la cohérence au projet de territoire dans son ensemble :
 - projets structurants (équipements,...) par rapport aux « petits » projets (études, actions immatérielles, animations ...) ;

- innovation / soutien à des projets moins innovants mais essentiels ;
- entre différentes thématiques : urbain / social / culture ;
- > Articulation FEDER / FSE : mise en relief d'exemples réussis de croisement entre logiques « publics » et logiques de territoires. Travailler les articulations entre développement économique et accès à l'emploi.

- Sur la conduite de projet qui appelle à plus de « souplesse » :
 - > Complexité des circuits d'instruction des projets où l'approche « gestionnaire » l'emporte parfois sur l'approche « conduite de projet ». Des autorités de gestion et des collectivités parfois en difficulté dans les méandres des circuits administratifs et financiers.

- « Soutien » au travers d'une assistance technique et une animation de réseau que l'on peut estimer largement insuffisante au regard de la complexité des PUI. On peut poser des hypothèses de systèmes d'assistance technique diversifiés :
 - > en appui direct aux territoires : question de l'ingénierie locale ;
 - > en échanges croisés autorité de gestion / collectivités ;
 - > en animation régionale, interrégionale, nationale et européenne.

Être européen aujourd'hui : la construction d'une identité au niveau local

Comment les programmes européens contribuent-ils à diffuser l'identité européenne au niveau local ?
C'est le débat qui a animé la troisième table ronde de la journée.



« L'IDENTITÉ EUROPÉENNE
NE SE DÉCRÈTE DONC PAS :
ELLE RÉSULTE D'UNE PERCEPTION
ET D'UNE PARTICIPATION À UN
ESPACE PUBLIC QUI SE
CONSTRUIT. »

Les intervenants de cet atelier..

> Coralie SEWERYN, animatrice du GAL du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance > Bernard BRUNETEAU, historien politologue > Alain GRASSET, élu de Grenoble Alpes Métropole > Isabelle COUSTET, chargée de mission Evaluation & Financements européens à Marseille Provence Métropole

Pour cadrer les échanges, Bernard BRUNETEAU, historien politologue, a proposé une définition de l'identité européenne. Selon une conception historique, l'identité européenne est polymorphe : elle est géographique, civilisationnelle, géopolitique, sociologique, mémorielle... Elle ne résulte pas que d'un sentiment d'appartenance identitaire, mais également d'une volonté de participer à l'Europe. Elle naît d'une prise de conscience qui prend forme en deux temps: je suis européen (1er niveau) et je possède la volonté de participer à l'Europe (2ème niveau). L'identité européenne ne se décrète donc pas : elle résulte d'une perception et d'une participation à un espace public qui se construit.

De plus, la citoyenneté européenne est « supplémentaire », artificielle, et se légitime par les plus-values qu'elle apporte et non par une participation citoyenne ». Raymond ARON, grand penseur français du XXème siècle, prévoyait que les institutions aideraient à faire naître le sentiment commun en donnant corps à l'Europe par le travail sur le terrain.

Divers projets, que les fonds européens ont permis de réaliser, sont construits autour de la notion de démarche participative citoyenne. À titre d'exemple, Isabelle COUSTET, chargée de mission Evaluation & Financements européens à Marseille Provence Métropole, est intervenue pour présenter le programme « Quartiers créatifs » qui propose aux habitants des quartiers populaires un regard artistique sur la rénovation urbaine. On observe que les résidences d'artistes implantées dans les quartiers témoignent de la manière dont les habitants perçoivent la transformation de leur quartier.

La forme de gouvernance des groupes d'actions locales (GAL) instaurés par le programme LEADER (qui peut être comparé à la version rurale des PUI) implique une véritable co-construction avec les habitants, d'une politique globale sur le territoire. Selon Coralie SEWERYN, animatrice du GAL du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (04), la bonne connaissance du terrain par les habitants membres du comité de programmation du GAL, est précieuse dans la mesure où elle permet une sélection pertinente des projets.

Et même si l'identité européenne est difficile à définir sur le terrain, le processus est tout de même à l'œuvre dans les esprits : « Petit à petit, on prend conscience qu'il y a l'Europe derrière nous, et cela renforce l'identité européenne » (témoigna-

ge d'une habitante membre du GAL du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance – Alpes de Haute Provence).

Pour Grenoble Alpes Métropole, c'est l'élu Alain GRASSET qui témoigne que l'Europe est perçue comme étant un levier majeur des politiques locales. Sur ce territoire, le Programme Pic-Urbain (précédant les PUI) a donné lieu à une enquête sur la perception de l'Europe par les habitants des quartiers populaires : dans les quartiers où les projets étaient achevés, la prise de conscience de l'existence de l'Union européenne par les habitants était plus importante, et son impact considéré comme positif. M. GRASSET a insisté sur le rôle clef des élus, qui doivent à la fois rendre compte à la population de l'effet levier de l'Europe, et favoriser la participation des habitants aux projets.

Si l'Europe se co-construit à petit pas, c'est certainement grâce à tous ces Européens qui s'investissent sur le terrain.

«Élaborez des stratégies dans le cadre de Europe 2020 et l'Europe sera à vos côtés ! »

Interview de Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

Alors que la commission parlementaire pour le développement régional discute actuellement des propositions de règlements de la Commission européenne, Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, députée européenne pour le Sud-Ouest et membre de l'intergroupe Urban, nous fait part du contenu de ces négociations.



« POUR MOI, LA VILLE DOIT ÊTRE UN ESPACE DE PROGRÈS SOCIAL, AVEC UNE FORTE CAPACITÉ D'INCLUSION NOTAMMENT GRÂCE À UN ACCÈS AMÉLIORÉ AU LOGEMENT, À L'ÉDUCATION ET À LA SANTÉ. »

QUELLE PLACE POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN À PARTIR DE 2014 DANS LES POLITIQUES EUROPÉENNES ?

Avec plus des deux tiers de sa population vivant en ville, l'Europe est l'un des continents les plus urbanisés au monde. Si les villes représentent des moteurs économiques et des catalyseurs de l'innovation et de la créativité à travers l'Europe, elles concentrent aussi des problèmes de chômage, de ségrégation et de pauvreté.

Pour moi, la ville doit être un espace de progrès social, avec une forte capacité d'inclusion notamment grâce à un accès amélioré au logement, à l'éducation et à la santé. La ville est également une plateforme de la démocratie, un lieu de régénération environnementale et un moteur de croissance économique.

Ainsi, le développement urbain doit aujourd'hui être pensé pour contrer les impacts négatifs de la crise et construire un avenir intelligent, durable et inclusif pour tous, comme le prône la stratégie Europe 2020. C'est donc dans les zones urbaines que le succès de cette stratégie sera déterminant.

QUELLE EST LA POSITION DU PARLEMENT SUR LES PROPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DE LA COMMISSION CONCERNANT LE VOLET URBAIN ?

Le Parlement est pleinement engagé à mener un agenda urbain ambitieux. Le rapport parlementaire « la dimension urbaine de la politique de cohésion » d'Oldrich LAZAC publié en 2011 va dans ce sens et demande à ce que tout soutien public au développement urbain repose avant tout sur un plan d'urbanisation intégré.

Nous approuvons globalement les propositions de la Commission, tout en allant plus loin.

En effet, les initiatives proposées par la Commission doivent être couplées à un réel essor des outils d'ingénierie financière, sur le modèle JESSICA. La France n'a pas su profiter de ces instruments en raison de la complexité des procédures et de l'absence de réelle culture d'ingénierie financière. Pour exploiter pleinement leur potentiel, au moment où les investissements publics se font rares, nous devons assurer une meilleure formation des acteurs publics à l'utilisation de ces outils, une simplification des normes et une sensibilisation des acteurs privés. L'Union Européenne doit par ailleurs avoir une position tranchée sur la définition de la ville avec une clarification de la différence entre villes et aires urbaines. Le règlement devrait prendre en compte la notion de communauté d'agglomération

qui permet de mieux saisir le lien entre urbain et périurbain.

Les règlements devront également préciser le nombre et la méthode de sélection des villes listées par les Etats membres pour mettre en œuvre les actions de développement urbain durable. Enfin, il faudra veiller à instaurer un réel dialogue entre urbain et rural pour éviter toute frustration et conflit.

QUELLES SONT, SELON VOUS, LES CLEFS DE LA RÉUSSITE POUR LES POLITIQUES URBAINES DE LA PÉRIODE 2014-2020 ?

Les nouvelles politiques urbaines de la future programmation ne seront pas des initiatives ex-nihilo. Elles devront se baser sur la capitalisation d'expériences acquises grâce notamment aux Projets Urbains Intégrés et à l'expertise des réseaux comme Urbact.

La réussite des prochains fonds structurels repose sur une meilleure coordination et une plus grande anticipation :

> coordination entre tous les nouveaux acteurs concernés, à tous les niveaux de gouvernance. Et je souhaite vivement faire remonter les idées de votre réseau PUI'20.

> anticipation : un bon programme est un programme qui répond aux besoins des acteurs.

Alors, listez vos besoins, élaborez des stratégies dans le cadre de Europe 2020 et l'Europe sera à vos côtés !

A LIRE...

SUR LE SITE REGIO DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

> **Documents de travail des services de la Commission sur le Cadre de référence commun** (en anglais uniquement)
http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm

> **Pour une politique de cohésion plus ciblée**

Magazine Panorama, n° 41, printemps 2012.

Avec notamment un article sur la future politique de cohésion.
 En ligne sur le site Regio de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/regional_policy/information/panorama/index_fr.cfm

> **Des brochures sur la politique régionale 2014-2020 :**

- Simplifier la politique de cohésion 2014-2020 / février 2012
- Développement intégré durable en milieu urbain / février 2012
- Les instruments financiers de la politique de cohésion 2014-2020-mars 2012

Toutes ces brochures sont en ligne : http://ec.europa.eu/regional_policy/information/brochures/index_fr.cfm#1

SUR LE SITE DU GROUPE URBAN DU PARLEMENT EUROPÉEN

> **L'Union européenne et la dimension urbaine : rapport du Comité des régions rédigé par Claude JACQUIER.** Rapport résumé, actuellement disponible sur le site du groupe Urban du Parlement européen et prochainement sur celui du Comité des Régions.

<http://urban-intergroup.eu/page/2/>

SUR LE SITE DE EUROCITIES

> **The social dimension of the National reform Programmes: the cities' perspectives**

<http://www.eurocities.eu/eurocities/publications/The-social-dimension-of-the-National-Reform-Programmes-the-cities-perspective-WSP0-8PLJJK>

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

> **Dossier d'actualité « Où va la politique de cohésion ? »**

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCDossier/DossierActualite&cid=1250260708959>

> **Dossier : premières esquisses de la nouvelle politique de cohésion 2014-2020 (DATAR)**

Territoires en mouvement, n° 8, printemps 2012

http://territoires.gouv.fr/sites/default/files/datar_8_bassdef.pdf

> **Rhône-Alpes et la politique européenne de cohésion 2014-2020 : constats, risques et opportunités**

Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes, mars 2012.

Le Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes vient de publier une contribution (n°2102/11) sur les perspectives de la politique communautaire après 2013.

http://www.rhonealpes.fr/include/viewFile.php?idtf=10754&path=b5%2FWEB_CHEMIN_10754_1332932793.pdf

AGENDA HORS RÉSEAU...

> **6 juillet 2012 à Paris**

La place de l'urbain dans la politique européenne de cohésion : bilan et perspectives

www.grandesvilles.org

> **6 juillet 2012 à Bordeaux**

La Politique de cohésion 2014-2020 : quel avenir pour nos territoires ? Séminaire interrégional d'information Aquitaine / Midi-Pyrénées / Poitou-Charentes, organisé par l'AFCCRE.

www.afccre.org

> **Du 8 au 12 octobre à Bruxelles**

Open Days 2012 Avec cette année le thème : « Europe's regions and cities: making the difference » (« Régions et villes d'Europe: faire la différence »).

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/od2012/index.cfm

> **3 et 4 décembre 2012 à Copenhague**

Conférence annuelle Urbact Elle portera sur les résultats des projets Urbact et ceux d'autres organismes et programmes de coopération territoriale.

RESTEZ CONNECTÉS !

Retrouvez toute l'actualité des projets PUI'20, sur le site collaboratif

<http://sites.google.com/site/reseauui20102013>

LA LETTRE DU RÉSEAU PUI'20 EST UNE PUBLICATION CO-ÉDITÉE PAR LE CRPV PACA, LE CR-DSU, PQA ET LE SGAR LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Pays et Quartiers d'Aquitaine / 37 rue du Général Larminat - CS 80037 - 33001 Bordeaux Cedex / 05 56 90 81 00 / pqa@aquitaine-pqa.fr / www.aquitaine-pqa.fr
- SGAR Languedoc-Roussillon / Place des Martyrs de la Résistance - 34 062 Montpellier Cedex 2 / 04 67 61 61 61 / sylvie.herve@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr
- CRPV PACA / 7 rue Colbert - 13001 Marseille / 04 96 11 50 41 / crpv-paca@wanadoo.fr / www.crvp-paca.org
- CR•DSU / 4 rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon Cedex 8 / 04 78 77 01 43 / crdsu@free.fr / www.crdsu.org

• Directeur de publication : Mustapha BERRA • Rédaction : Isabelle CHENEVEZ / Sylvie HERVÉ / Isabelle MARGUERITE / Cécile NONIN / Marion POLLIÉ / Christophe ROCHARD / Christine ROMAN • Conception graphique et mise en page : www.echocite-communication.com
 Imprimé à 2000 exemplaires

